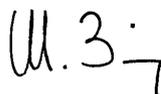


Attestation d'utilisation AEAI n° 26771

Groupe 222	Vitrages verticaux
Requérant	Forster Profilsysteme AG Amriswilerstrasse 50 Postfach 400 9320 Arbon Schweiz
Fabricant	Forster Profilsysteme AG 9320 Arbon Schweiz
Produit	FORSTER UNICO EW30-2 FENSTER
Description	Fenêtrer à 2 battants en acier/acier fin FORSTER UNICO, vitrage PYRODUR-30-253 TRIPLE (41mm, Lmax=2000mm, Smax=2,1), avec ferrures oscillo-battantes* (système fermé), joints caoutchouc
Utilisation	E 30-RF1 Dans cloison n° AEAI 25566, 25571, 26763, 26768, Btest=2260mm, Htest=2060mm *à ouvrir uniquement pour travaux de nettoyage et d'entretien Utilisation subordonnée à l'autorisation de la police du feu
Documentation	Efectis France, Mazières-lès-Metz: Prüfbericht 'EFR-15-V-002656' (01.12.2015), Prüfbericht 'EFR-15-V-003109' (14.12.2015); ift, Rosenheim: Gutachterliche Stellungnahme '15-004248-PR01 (GAS-C04-01-de-01)' (26.02.2016)
Conditions d'essai	EN 1363-1, EN 1634-1
Appréciation	Classe de résistance au feu: E 30
Durée de validité	31.12.2021
Date d'édition	29.06.2016
Remplace l'attestation du	-

Organisme de reconnaissance des
autorités cantonales de protection incendie



Michael Binz



Gérald Rappo



**n° AEA I 26771**

Groupe 222	Vitrages verticaux		
Requérant	Forster Profilsysteme AG Amriswilerstrasse 50 Postfach 400 9320 Arbon Schweiz	Durée de validité	31.12.2021
Produit	FORSTER UNICO EW30-2 FENSTER		

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Portes pivotantes ou battantes

- Augmentation dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application
réduction de dimension admise jusqu'à 50% en largeur, 25% en hauteur
Bmin=1130mm Hmin=1545mm

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en acier

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Constructions vitrées

- Le type de verre et la méthode de fixation, y compris le type et le nombre de fixations par mètre, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage (largeur et hauteur) contenu dans l'élément d'essai peuvent:
 - être réduits proportionnellement à la diminution de la grandeur de la porte ou
- pas être augmentés.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite par rapport à celle de l'élément d'essai. La largeur minimale de la frise est de 50mm.

Remarque : Il s'agit ici d'une traduction française non officielle, car la version 2008 de la norme EN 1634-1 n'existe pas encore en français.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.

n° AEAI 26771

Groupe 222	Vitrages verticaux		
Requérant	Forster Profilsysteme AG	Durée de validité	31.12.2021
	Amriswilerstrasse 50		
	Postfach 400		
	9320 Arbon		
	Schweiz		
Produit	FORSTER UNICO EW30-2 FENSTER		

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:
Gutachterliche Stellungnahme ift Rosenheim n° 15-004248-PR01 (GAS-C04-01-de-01) du 26.02.2016

- Bmax=2260mm, Hmax=2060mm, Smax=4,66m²
- vitrages

Pyrodur 30-2x3 ISO*	E=28-44mm	Lmax=2000mm	Smax=2,20m ²
Pyrodur 30-3x3 ISO*	E=28-44mm	Lmax=2000mm	Smax=2,20m ²
Contraflam lite 30 Climatop IGU*	E=28-44mm	Lmax=2000mm	Smax=2,20m ²
Contraflam lite 30 Climaplus IGU*	E=28-44mm	Lmax=2000mm	Smax=2,20m ²

*verre isolant en double ou triple vitrage

Autres variantes selon expertise